



Garanties 2010

APRIL Mission

[des solutions] pour les collaborateurs en missions à l'étranger



*La couverture complète
des collaborateurs
en missions jusqu'à
180 jours à l'étranger*

Imprimé sur papier recyclé



APRIL Mission est une solution d'assurance collective s'adressant aux entreprises dont les collaborateurs sont amenés à effectuer des missions professionnelles à l'étranger allant de 1 jour à 180 jours maximum. Le contrat peut également être ouvert aux visiteurs, consultants, intérimaires, mandataires sociaux de l'entreprise et aux familles des collaborateurs.

En effet, du simple incident à l'accident grave, nombreux sont les risques auxquels sont exposés les salariés en missions et par extension l'entreprise les y envoyant. En tant qu'employeur, la responsabilité de l'entreprise peut être engagée si toutes les dispositions n'ont pas été prises pour garantir l'intégrité physique des collaborateurs.

Une couverture intégrale

Si votre collaborateur a besoin d'assistance pendant sa mission ?

Votre collaborateur est victime d'un accident et doit être rapatrié en urgence ?

APRIL Mobilité organise le rapatriement médical de votre collaborateur, 24h/24, à son domicile ou vers l'hôpital le mieux adapté, et organise le voyage d'un collaborateur de remplacement.

Un membre de la famille de votre collaborateur est hospitalisé plus de 6 jours ?

APRIL Mobilité organise son retour anticipé afin de se rendre auprès de sa famille.

Si votre collaborateur doit engager des dépenses de santé ?

Votre collaborateur est hospitalisé en urgence ?

Votre collaborateur doit consulter un médecin ?

APRIL Mission couvre les dépenses de santé courantes ou imprévues, et vous propose à votre collaborateur un règlement direct des frais d'hospitalisation dès le 1^{er} euro : celui-ci n'a pas à faire l'avance de frais en cas d'hospitalisation.

Si votre collaborateur doit faire face à des difficultés de transport ?

Le véhicule de votre collaborateur tombe en panne à Carthagène, Espagne, mais il est attendu à Madrid le lendemain ?

Le collaborateur peut prendre le train ou l'avion afin de se rendre à Madrid. APRIL Mobilité rembourse les frais engagés.

L'avion de votre collaborateur est retardé plus de 6 heures ?

APRIL Mission rembourse ses frais de transport entre l'aéroport et l'hôtel de son choix, et prend en charge ses frais d'hébergement et de nourriture.

Si votre collaborateur doit annuler ou reporter son départ ?

Votre collaborateur se fait dérober ses papiers d'identité ?

Un proche de votre collaborateur est hospitalisé ?

APRIL Mission rembourse les frais d'annulation ou de modification du voyage.

Une vraie souplesse dans l'adaptation de la couverture aux besoins de votre entreprise

- **APRIL Mission a été conçu afin de s'adapter aux attentes des entreprises, quelle que soit leur taille :**
 - Pour des missions de 180 jours maximum : l'entreprise peut choisir entre la formule la formule **Business**, formule annuelle à tacite reconduction, non nominatives, utilisables successivement par différents collaborateurs.
 - Avec la formule **Business**, l'entreprise a le choix du montant de l'individuelle accident/invalidité et du rachat ou non de la franchise pour les frais médicaux. Et de multiples options sont proposées : couverture au 1^{er} euro de collaborateurs non affiliés à la Sécurité sociale, rachat « Risques de guerre », couverture des conjoints ou des familles des collaborateurs...

Une tarification adaptée

- Des tarifications sur mesure sont disponibles pour la formule **Business**. Elle intègre une tarification journalière pour des missions de très courte durée (événements ponctuels : congrès, salon, séminaire...).
- **Business** s'adresse à de plus grandes sociétés, dont une proportion de salariés est constamment amenée à effectuer des missions.

Durant la période de couverture, les collaborateurs peuvent effectuer autant d'allers-retours que nécessaire, sous réserve qu'aucune mission ne dépasse 180 jours à l'étranger.

1. Frais de santé

Les garanties frais de santé viennent en complément du remboursement de la Sécurité sociale française. Selon certaines modalités, APRIL Mission peut couvrir au 1er euro les collaborateurs étrangers ne bénéficiant pas d'un régime obligatoire. Les frais d'hospitalisation sont pris en charge sans avance de frais par le collaborateur, 24h/24 dans le monde entier hors pays d'origine.

L'ensemble des conjoints et enfants des salariés de l'entreprise peuvent être couverts par la formule Business.

	Business
Territorialité	Monde entier, hors pays d'origine ou de domicile
Plafond global de remboursement annuel	<p>1 000 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour les missionnaires français <i>voir définition</i> : en complément d'un régime obligatoire - pour les missionnaires étrangers <i>voir définition</i> : en complément d'un régime obligatoire ou au 1^{er} € - pour les missionnaires impatriés <i>voir définition</i> : en complément d'un régime obligatoire ou au 1^{er} €, limité à 50 000 €
Hospitalisation médicale et chirurgicale	100% des frais réels <i>voir définition</i>
Règlement direct des frais d'hospitalisation <i>voir définition</i>	oui
Consultations, visites auprès de médecins généralistes ou spécialistes, analyses, radiographies, pharmacie	100% des frais réels
Optique et dentaire	<p>100% des frais réels</p> <p>En cas d'accident caractérisé uniquement 1 000 € par sinistre, avec sous-limitations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 300 € / dent et/ou prothèse dentaire - 300 € / soins ophtalmologiques - 500 € / autres prothèses médicales
Franchise pour les frais médicaux	<ul style="list-style-type: none"> - pour les missionnaires français et étrangers : 30 € par sinistre (rachetable) - pour les missionnaires impatriés : 75 € par sinistre (non-rachetable)

Comprendre

Frais réels : ensemble des dépenses de santé facturées à l'assuré.

Missionnaire français : collaborateur français assigné en mission à l'étranger (hors France).

Missionnaire étranger : collaborateur assigné en mission à l'étranger (hors France et hors pays d'origine ou de domicile).

Missionnaire impatrié : collaborateur étranger assigné en mission en France.

Règlement direct des frais d'hospitalisation : après accord préalable de l'assureur, si le collaborateur est hospitalisé, il peut bénéficier de la prise en charge directe de ses frais dans tous les établissements hospitaliers, grâce à la carte APRIL Mobilité.

Accident caractérisé : accident constaté par une autorité compétente (forces de police, pompiers, autorité médicale...) ayant délivré une attestation, précisant les circonstances, la nature de la blessure, ainsi que la date de l'accident.

Exemples de remboursement

Cas n°1 : un missionnaire français consulte un médecin généraliste du secteur privé en Italie

Coût de la visite : 60 € → Remboursement de la Sécurité sociale française : 14,40 €

→ Si la franchise n'a pas été rachetée

→ Remboursement APRIL Mobilité : 60 € - 14,40 € - 30 € = 15,60 €

→ Reste à sa charge : 30 €

→ Si la franchise a été rachetée

→ Remboursement APRIL Mobilité : 60 € - 14,40 € = 45,60 €

→ Reste à sa charge : 0 €

Cas n°2 : hospitalisation en France métropolitaine d'un missionnaire impatrié pour une appendicectomie

Coût de l'opération = 2 500 € (base de remboursement de la Sécurité sociale française)

→ Remboursement APRIL Mobilité à 100% des frais réels : 2 500 € → Reste à sa charge : 75 € (franchise non-rachetable)

2. Assistance au collaborateur

En cas de maladie ou d'accident grave et après **accord préalable et obligatoire d'APRIL Mobilité Assistance**, organisation et prise en charge selon le cas des prestations suivantes :

	Business
Territorialité	Monde entier
Rapatriement médical	oui
Transport médical d'urgence	oui
Envoi d'un médecin sur place	oui
Rapatriement du corps en cas de décès	oui
Frais de cercueil et frais annexes	jusqu'à 3 000 €
Retour anticipé en cas d'hospitalisation supérieure à 6 jours ou de décès d'un parent proche	billet A/R
Frais de transport pour un proche en cas d'hospitalisation supérieure à 6 jours ou de décès de l'assuré sur place	billet A/R
Frais de séjour pour un proche en cas d'hospitalisation supérieure à 6 jours ou de décès de l'assuré sur place	jusqu'à 100 € par jour pendant 6 jours
Collaborateur de remplacement en cas de décès, rapatriement médical ou retour anticipé de l'assuré	billet A/R
Frais de recherche et de secours	jusqu'à 5 000 € par personne jusqu'à 30 000 € par événement
Retour anticipé en cas de dommages au domicile (détruit à plus de 50%)	billet A/R
Retour anticipé du dirigeant en cas de dommages graves aux locaux de l'entreprise	billet A/R
Organisation du retour de l'accompagnant en cas de rapatriement de l'assuré	billet Retour pour la famille accompagnatrice
Retour anticipé en cas de naissance prématurée	billet A/R
Envoi d'un médecin en cas de maladie ou d'accident d'un enfant resté au domicile	oui, uniquement en France métropolitaine
Garde des enfants de moins de 16 ans en cas d'hospitalisation de l'assuré	jusqu'à 500 €, uniquement en France métropolitaine
Retour de l'assuré sur le lieu de sa mission après rapatriement médical ou retour anticipé	billet Retour
Informations voyage et santé avant le départ	site web
Conseil et informations médicales	par téléphone
Réseau de prestataires	par téléphone

Remarque

La décision de rapatriement dans le pays d'origine ou dans un établissement hospitalier proche est prise par APRIL Mobilité Assistance après avis du médecin traitant. La date du rapatriement, le lieu d'hospitalisation et le moyen de transport seront déterminés sur la base des seules exigences d'ordre médical.

... assistance au collaborateur (suite)

	Business
Territorialité	Monde entier
Traduction et interprétariat	par téléphone
Assistance administrative à l'étranger	par téléphone
Second avis médical	par téléphone
Service d'information concernant les vaccins et visas	par téléphone
Transmission de documents professionnels, en cas de perte, de vol, de destruction ou d'oubli	oui
Transmission de messages urgents	oui
Envoi de médicaments indispensables et introuvables sur place	oui
Avance de fonds en cas de perte ou de vol des affaires personnelles ou des titres de transport à l'étranger	jusqu'à 5 000 €
Avance de caution pénale à l'étranger	jusqu'à 50 000 €
Honoraires d'avocat à l'étranger	jusqu'à 7 000 €

3. Annulation de voyage

Cette garantie prend en charge le remboursement des frais liés à l'annulation ou modification du voyage.

	Business
Territorialité	Monde entier
Annulation du voyage dans les 30 jours qui précèdent le départ, en cas de : <ul style="list-style-type: none"> - décès ou d'hospitalisation de l'assuré - décès ou d'hospitalisation du conjoint de l'assuré ou d'un de ses parents proches - convocation de l'assuré au tribunal - licenciement économique de l'assuré - vol des papiers d'identité de l'assuré - dommages graves au domicile de l'assuré 	jusqu'à 5 000 € par assuré jusqu'à 25 000 € par événement franchise de 5 % du prix du voyage

4. Assurance sécurité

En cas d'événements rendant le régime politique du pays de séjour instable, le collaborateur bénéficie des prestations suivantes :

	Business
Territorialité	Monde entier, hors pays d'origine ou de domicile
Retour anticipé en cas de catastrophe naturelle, d'attentat ou de pandémie dans un rayon de 100 km autour du lieu de mission	billet Retour
Retour anticipé en cas de dommages corporels de l'assuré suite à une tentative d'attentat ou un acte d'agression	billet Retour
Evacuation politique	oui
Enlèvement (kidnapping)	prise en charge du salaire annuel de l'assuré, maximum 100 000 € par an. (indemnisation pendant maximum 3 ans)

5. Soutien psychologique

Cette garantie permet au collaborateur d'exprimer les tensions accumulées après un moment professionnel délicat ou une situation extrême, afin de retrouver un meilleur équilibre.

	Business
Territorialité	Monde entier, hors pays d'origine ou de domicile
Gestion de difficultés psychologiques personnelles ponctuelles	entretiens par téléphone ou échange d'e-mails avec un psychologue clinicien
Gestion du stress professionnel	

6. Individuelle accident/invalidité

Cette garantie permet le versement au bénéficiaire désigné par le collaborateur d'un capital en cas de décès par accident ou le versement au collaborateur d'un capital en cas d'invalidité suite à accident.

	Business
Territorialité	Monde entier
Capital versé en cas de décès suite à accident caractérisé En cas d'attentat ou d'agression, ce capital est majoré de 50%	au choix de 0 à 1 500 000 € en forfait ou en % du salaire
Capital versé en cas d'invalidité permanente totale suite à accident caractérisé En cas d'attentat ou d'agression, ce capital est majoré de 50%	au choix de 0 à 1 500 000 € en forfait ou en % du salaire (franchise relative de 10%)
Coma de plus de 10 jours, suite à un accident	75 € par jour pendant 365 jours maximum

7. Responsabilité civile vie privée

La responsabilité d'un collaborateur peut se trouver engagée pour des montants extrêmement élevés, obligeant l'entreprise à intervenir si aucune garantie n'a été souscrite. Cette garantie est acquise dans le cadre de la vie privée uniquement pendant la durée du voyage et du séjour.

	Business
Territorialité	Monde entier, hors pays d'origine ou de domicile
Dommages corporels	jusqu'à 5 000 000 € limité à 1 500 000 € aux USA et Canada
Dommages matériels et immatériels	jusqu'à 1 500 000 €
Intoxications alimentaires	jusqu'à 1 500 000 €
Franchise sur les dommages matériels ou immatériels	—

8. Protection juridique

En cas de litige de la vie courante, cette garantie permet au collaborateur de bénéficier de conseils pour la gestion amiable du conflit et, le cas échéant, si cela devient nécessaire, d'obtenir la défense de ses intérêts devant les tribunaux.

	Business
Territorialité	Monde entier
Litiges liés à des dommages corporels ou matériels	jusqu'à 3 100 € seuil d'intervention de 228 €

9. Assurance bagages

Cette garantie prend en charge le remboursement des effets personnels et professionnels en cas de perte, vol ou destruction.

	Business
Territorialité	Monde entier
A l'occasion du transport aller-retour en cas de perte, vol, destruction suite à explosion, incendie, dégât des eaux	jusqu'à 6 000 €
Garantie des objets précieux	limitée à 30% (soit 1 800 €)
Garantie des bagages professionnels	limitée à 50% (soit 3 000 €)
Retard supérieur à 24 heures pour la livraison des bagages, remboursement des achats de première nécessité	jusqu'à 600 € sur justificatifs
Franchise	50 € par sinistre

10. Prolongation de séjour pour retard aérien

Suite à un retard supérieur à 6 heures, un déroutement d'avion ou une annulation de vol, cette garantie assure la prise en charge des premiers frais engagés par le collaborateur.

	Business
Territorialité	Monde entier
Frais de nourriture	jusqu'à 200 € sur justificatifs
Frais d'hébergement	jusqu'à 200 € sur justificatifs maximum 2 nuits
Frais de taxi entre l'hôtel et l'aéroport aller-retour	jusqu'à 100 € sur justificatifs

11. Immobilisation du véhicule

En cas de panne du véhicule de votre collaborateur ou suite d'un accident, cette garantie prend en charge les frais liés à l'immobilisation du véhicule pour que cet incident ne compromette pas sa mission.

Cette garantie est uniquement acquise en Europe (y compris en France métropolitaine).

	Business
Territorialité	Europe (y compris France métropolitaine)
Retour au domicile ou poursuite du voyage en cas d'immobilisation du véhicule supérieure à 24h en France ou 72h en Europe	remboursement sur justificatifs du billet A/R pour l'assuré
Attente pour réparations en cas d'immobilisation du véhicule supérieure à 24h en France ou 72h en Europe	en France : 1 nuit d'hôtel en Europe : 3 nuits d'hôtel maximum 80 € par nuit, sur justificatifs
Récupération du véhicule en cas d'immobilisation supérieure à 24h en France et 72h en Europe	remboursement sur justificatifs du billet A/R pour l'assuré

Garanties optionnelles

Option Extension Risques de guerre

En cas de mission dans un pays considéré « à risques », les garanties Frais médicaux, Décès accidentel et Invalidité accidentelle restent acquises.

Ainsi, les collaborateurs bénéficient d'une couverture monde entier, hors pays d'origine ou de domicile.

Cotisations annuelles 2010 TTC

	Business
Durée du contrat	formule journalière ou abonnement annuel à tacite reconduction
Durée des missions	séjours à l'étranger de quelques jours ou 180 jours maximum
Type de carte remise au collaborateur	non-nominative
Cotisation	cotation sur demande selon : <ul style="list-style-type: none"> - durée du séjour de 1 à 180 jours, - présence ou non de collaborateurs non affiliés à la Sécurité sociale française, - rachat ou non de la franchise pour les frais médicaux, - niveau de l'individuelle accident/invalidité choisie, - souscription de l'extension risques de guerre <p>Cotisation minimale par entreprise : 550 € (formule journalière) 950 € (abonnement)</p>
Souscription / Tarification	Un devis personnalisé peut être effectué sur demande, complétez la demande de cotation ci-après

La carte APRIL Mission

■ Une carte à conserver en permanence

La carte APRIL Mission remise à chaque collaborateur partant à l'étranger comporte les numéros d'urgence, joignables 24h/24 et 7j/7, pour :

- bénéficier d'un règlement direct des frais d'hospitalisation,
- déclencher les services d'assistance en cas d'urgence,
- accéder au service de soutien psychologique.

Le collaborateur en mission doit avoir cette carte dans son portefeuille au même titre que ses papiers d'identité.



■ Des cartes non-nominatives

Pour **APRIL Mission Business**, les cartes sont établies au nom de l'entreprise. Les visiteurs, consultants, intérimaires et mandataires sociaux peuvent bénéficier des garanties. Les conjoints et familles des collaborateurs peuvent aussi être couverts.

- La transmission de couverture est facilitée : à la fin de chaque mission, la carte du collaborateur de retour peut immédiatement être transmise à une nouvelle personne de l'entreprise en partance pour une autre mission.
- Les formalités administratives sont simplifiées : les cartes peuvent être utilisées par n'importe quel collaborateur de l'entreprise. Il suffit pour l'entreprise de déclarer chaque année la liste de l'ensemble des collaborateurs et les personnes nouvellement recrutées en cours d'année susceptibles de se déplacer.